

Offre d'aide financière

2018-2019

Réseaux Agriconseils Estrie

JUIN 2018

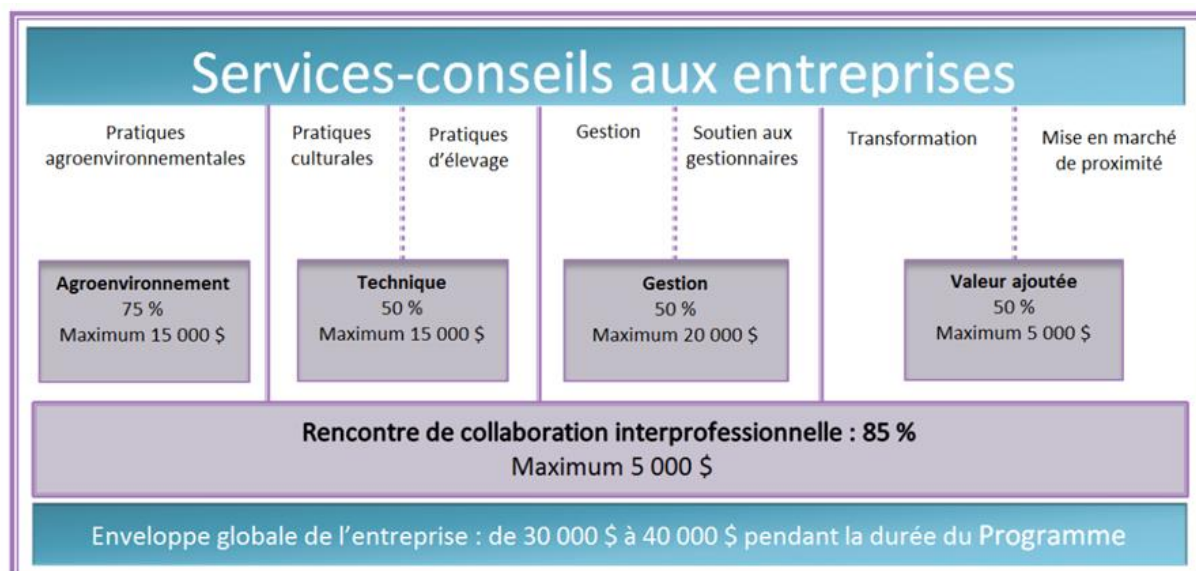
Offre d'aide financière 2018-2019 - Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC) offre un soutien financier aux entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Il permet aux entreprises d'être accompagnées en amont et pendant la réalisation de projets visant l'atteinte de leurs objectifs en matière d'amélioration de leur compétitivité et de mise en place de pratiques responsables. Le présent document présente l'offre d'aide financière proposée par le Réseau Agriconseils Estrie pour 2018-2019, en respect avec ses priorités régionales.

Aide financière

Le cumul d'aide financière accordée par entreprise agricole peut atteindre 30 000 \$ pour la durée du PSC, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Une définition qualifiant ces entreprises est disponible à la page 11. Toutefois, à l'intérieur de cette enveloppe globale, un maximum par domaine est prévu. Le taux d'aide financière peut atteindre 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles. L'aide financière octroyée pour un service-conseil ne peut excéder 85 % des dépenses admissibles.

Taux d'aide financière et montant maximum admissible



Bonification pour des priorités régionales

Cette bonification permet d'offrir un soutien adapté aux particularités des entreprises agricoles de la région en offrant une majoration de 25 % du taux d'aide. Les priorités régionales sont :

Les productions **horticolas** (fruitière, maraîchère, et ornementale), les productions **ovines, caprines, bovines, porcines** de même que toutes les productions à très **faible volume** (apiculture, cuniculture etc.), les **productions en émergences et les transformateurs artisans**. Le domaine de la valeur ajoutée est priorisé dans sa totalité.

Bonification issue d'initiatives stratégiques

Cette bonification permet d'offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles qui sont assujetties à un contexte spécifique et prioritaire pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces interventions ciblent des secteurs, des clientèles et des activités particulières sur un intervalle de temps déterminé afin d'apporter un soutien accru par une bonification jusqu'à 35 % du taux d'aide.

Sans égard au domaine

- Réseau d'avertissements phytosanitaires
 - 50 % maximum 1 500 \$ par année, 7 500 \$ pour la durée du programme
- Efficacité énergétique (ingénieur en régie du bâtiment)
 - 85 % maximum 3 400 \$
- Réduction des risques liés aux pesticides
 - Stratégie de lutte en remplacement de pesticides ciblés
 - 85 % maximum 750 \$
 - Projet-pilote de réduction des risques de pesticides (Montérégie et Laurentides)
 - 85 % maximum 1 700 \$

Domaine agroenvironnement

Suivi ou évaluation détaillée ciblée (EDC) sous les thématiques Gestion intégrée des ennemis des cultures et Santé et conservation des sols

Domaine technique

Bovi-Expert

Domaine technique et gestion

Bien-être animal et efficacité énergétique

Tous les domaines

- Entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage
- Entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique

Pour connaître le détail des bonifications liées aux domaines, consultez les tableaux appropriés.

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

Objectif : Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées.

Agroenvironnement

Catégories d'intervention	Aide financière maximale				
	Taux	Par produit	Par année	Pour la durée du PSC	Par entreprise pour le domaine*
Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)	85 %	800 \$		800 \$	15 000 \$
Mise à jour du plan d'action du PAA	85 %	150 \$			
Suivi	75 %		2 500 \$	12 500 \$	
	85 % ^{IS}		2 833 \$	14 167 \$	
Évaluation détaillée et ciblée (EDC)	75 %	1 500 \$		4 000 \$	
	85 % ^{IS}	1 700 \$		4 533 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les initiatives stratégiques (10 %).

IS : Pour les initiatives stratégiques, le taux de 85 % s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique;
- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Le suivi et les EDC en Gestion intégrée des ennemis des cultures et en Santé et conservation des sols.

Technique

Thématiques	Aide financière maximale		
	Taux	Par année	Par entreprise pour le domaine*
Pratiques d'élevage	50 %	4 000 \$	15 000 \$
Pratiques culturelles	75 % ¹	6 000 \$	
	85 % ^{1S}	6 800 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25 %) et les initiatives stratégiques (35 %).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85 % s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique;
- Bovi-Expert;
- Le bien-être animal et efficacité énergétique.

1 : Bonification régionale

- Les productions suivantes :
 - Ovine
 - Bovine
 - Caprine
 - Porcine
 - Fruitière
 - Maraîchère
 - Ornementale
 - Émergentes et/ou à très faible volume (*voir annexe 1 à la fin du document*)

Gestion

Catégories d'intervention		Aide financière maximale				Par entreprise pour le domaine*
		Taux	Par produit	Par année	Pour la durée du PSC	
Diagnostics	Global	75 % ¹ 85 % ^{IS}			2 250 \$ 2 550 \$	20 000 \$
	Sommaire	75 % ¹ 85 % ^{IS}		1 050 \$ 1 190 \$	3 150 \$ 3 570 \$	
Analyse financière et économique	Plan d'exploitation	75 % ¹ 85 % ^{IS}		2 250 \$ 2 550 \$	11 250 \$ 12 750 \$ \$	
Plan d'action	Plan d'affaires	50 % 85 % ^{IS}		5 000 \$	6 500 \$ 8 500 \$	
	Plan de transfert ou de démarrage	85 % ^{IS}			8 500 \$	
Suivi		50 % 85 % ^{IS}			1 500 \$ 2 550 \$	
	Organisation des données		500 \$		1 500 \$	
		85 % ^{IS}	850 \$		2 550 \$	
Gestion du travail et des ressources humaines		50 %		1 500 \$	5 000 \$	
		85 % ^{IS}		2 550 \$	8 500 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25 %) et les initiatives stratégiques (35 %).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85 % s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique;
- Le bien-être animal et efficacité énergétique.

1 : Bonification régionale

- Les diagnostics global et sommaire (toutes les productions);
- L'analyse financière et économique (toutes les productions);

Valeur ajoutée

Catégories d'intervention	Aide financière maximale		
	Taux	Par année	Par entreprise pour le domaine*
Transformation alimentaire artisanale	75 % ¹	3 000 \$	5 000 \$
Mise en marché de proximité	85 % ^{IS}	3 400 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25 %) et les initiatives stratégiques (35 %).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85 % s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique.

1 : Bonification régionale

Tous les services pour l'ensemble des productions agricoles et de transformation artisanale alimentaire sont bonifiés dans le domaine de la valeur ajoutée.

Rencontre de collaboration interprofessionnelle

Le taux d'aide est de 85 % et le maximum d'aide financière pour la durée du PSC est de 5 000 \$. Tous les dispensateurs inscrits aux réseaux et qui participent à la démarche peuvent bénéficier de l'aide financière. Le porteur de dossier recevra jusqu'à 250 \$ pour l'organisation de la rencontre et la remise du compte-rendu.

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Objectif : Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement.

Sont admissibles, les projets suivants :

- activités de sensibilisation et de diffusion d'information;
- activités de codéveloppement des entreprises.

L'aide financière peut couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 3 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée en un seul versement au demandeur, sur acceptation des pièces justificatives. Les activités en agroenvironnement ne sont pas admissibles

Appui à l'organisation de l'offre de services-conseils subventionnés en région

Une aide financière additionnelle pourra être offerte afin d'assurer la couverture géographique et compenser l'éloignement de la clientèle pour des services-conseils rendus dans le cadre de l'appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises du PSC. Cette aide permet de couvrir à 100 % les frais de déplacement encourus au-delà de 100 km par des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils, dans le cas où les services ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 km de l'entreprise cliente.

Définitions

Entreprise en démarrage

Pour être considérée comme en démarrage, l'entreprise doit avoir l'un de ses propriétaires qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Avoir un projet de démarrage d'une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale ou posséder et exploiter une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale depuis moins de cinq ans.

Relève agricole

Pour être considérée comme une entreprise de la relève agricole, un ou des propriétaires de l'entreprise doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans;
- Détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise;
- Détenir une formation pertinente;
- Avoir un minimum d'un an d'expérience pertinente dans le milieu agricole.

ANNEXE 1

Productions à faible volume et/ou en émergences (liste non exhaustive)

Agroforesterie

Animaux à fourrure

Apiculture

Aquaculture

Aquiculture

Arbres à noix

Cervidés

Autruche

Cailles

Canards

Chevaux gardés pour l'élevage

Émeus

Faisans

Grands gibiers

Lapins

Pintade